

Compte rendu du CTL du 27 août 2015

Les organisations syndicales (OS) dont les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont dénoncé les conditions d'organisation de ce CTL à savoir la date (en plein mois d'août pendant les vacances scolaires) mais aussi son caractère urgent (le dossier de l'apprentissage devant être bouclé à la rentrée). Nous demandons que cela garde son caractère exceptionnel. Afin de toujours mieux défendre les intérêts des agents, il est nécessaire que les élus, représentants du personnel, puissent exercer leur mandat dans les meilleures conditions possibles.

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, monsieur Mignon a apporté des précisions sur la mise en place du PCRP (Pôle Contrôle Revenu Patrimonial). A la date du CTL, la direction s'oriente vers un pôle unique de 20 personnes à La Roche sur Yon et deux antennes situées à Challans et Les Sables d'Olonne (effectif non arrêté). Sachant cela, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont demandé au Directeur de communiquer auprès des agents impactés par cette mise en place, ce qui a été fait depuis mais malheureusement sans aborder l'aspect humain.

Les points à l'ordre du jour :

L'aménagement des horaires du Service de Publicité Foncière de la Roche sur Yon : Alertée par les représentants de **Solidaires Finances Publiques** sur les conséquences d'une fermeture le mercredi, toute la journée, du SPF (gestion des renseignements sommaires urgents, prise de rang civil...), la direction a changé sa copie et a décidé d'une fermeture sur l'après-midi. Les OS ont voté à l'unanimité contre cet aménagement qui non seulement nous éloigne un peu plus de l'harmonisation des horaires d'ouverture, tant prônée par la Centrale, et qui, encore une fois, ne vise qu'à pallier les suppressions d'emplois.

Transfert de sièges de la Trésorerie Côte de Lumière et des Sables d'Olonne :

Les OS se sont abstenues de voter sur le sujet car même si ce transfert s'inscrit dans le cadre du guichet fiscal unique et a pour but de faciliter l'accès de l'utilisateur à l'impôt et à son paiement, il est effectué à moindres coûts et entraîne une dégradation des conditions de travail des agents déjà sur place et des arrivants (moins de mètres carrés disponibles par agent, problème de parking pour les agents et les contribuables...). D'autre part, il permettra aux représentants de l'administration (qui l'ont déjà admis en CTL) de pouvoir supprimer à nouveau d'autres emplois.

Création du Service des Impôts des Particuliers (SIP) des Sables d'Olonne :

A l'instar des autres créations de SIP du département, **Solidaires Finances Publiques** a voté contre cette mise en place car le SIP constituera un réservoir supplémentaire pour supprimer des emplois. D'autre part, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé leur attachement à la notion de séparation de "l'ordonnateur et du comptable".

Conditions de mise en œuvre de l'apprentissage à la DDFiP de Vendée :

Lors du CTR du 28 mai, les représentants de l'administration ont présenté aux organisations syndicales, la généralisation de l'apprentissage dans la fonction publique. Ce dispositif est mis en place au 1^{er} septembre sans réelles discussions et concertations avec les OS. Comme indiqué dans les documents de préparation au CTL il ne s'agit pas de recruter un futur fonctionnaire mais d'ouvrir la Fonction Publique à l'apprentissage.

Solidaires Finances Publiques a voté contre cette mise en place, déplore l'urgence dans laquelle le dispositif a été mis en œuvre et soupçonne l'Administration de vouloir se fournir une main d'œuvre à bon marché. Beaucoup de questions restent sans réponse tels le sujet de la discrétion professionnelle, le système de sélection au profil, le statut même du maître d'apprentissage et la prise en charge de cette nouvelle mission, etc.